



European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

SWEDISH
PRESIDENCY
2020-2021



Déclaration d'Halmstad

Soutenir une Europe viable grâce à la démocratie locale et aux approches participatives dans toutes les zones rurales.

Le 1er et 2 décembre 2021, la conférence organisée par ELARD sur la « Célébration des 30 ans de LEADER » s'est tenue à Halmstad, en Suède.

Lors de cette conférence, 149 représentants des Groupes d'Action Locale LEADER, des réseaux ruraux, des autorités de gestion, du Comité européen des Régions et de la Commission Européenne ont pu échanger pendant trois jours. Près de 2.000 Groupes d'Action Locales, issus de 22 pays européens étaient ainsi représentés. Les échanges ont porté sur la vision à long terme des zones rurales et sur l'avenir des fonds LEADER et du Développement Local mené par les Acteurs Locaux.

Suite à ces discussions, les conclusions suivantes autour de l'avenir de l'Europe rurale ont été établies.



METTRE LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN ACTION

1. Pour une véritable vision à long terme pour les zones rurales

Les discussions ont fait émerger la volonté claire que soit établi un plan d'action stratégique et structuré afin de faire des zones rurales des espaces forts, connectés, résilients et prospères dans l'ensemble de l'Union Européenne. Les différents acteurs présents ont pu exprimer, lors des échanges, leur volonté d'être identifiés comme partie prenante dans la mise en œuvre du Pacte Rural Européen ainsi que dans la mise en œuvre d'initiatives impliquant les zones rurales. Avec près de 2800 GAL et 61 % de couverture européenne, il a également été rappelé que les réseaux nationaux, les Groupes d'Action Locale et les membres du réseau ELARD sont les acteurs ruraux principalement concernés par ses actions. C'est pourquoi, il est indispensable que les pouvoirs européens, nationaux et régionaux **augmentent leur soutien financier en faveur du développement rural** afin de se doter de moyens suffisants pour la mise en place d'une vision à long terme des zones rurales européennes rapidement, et se saisir de la nouvelle vision de la ruralité en Europe à l'occasion de la pandémie. Par ailleurs, les acteurs présents ont souligné leur soutien à l'idée, soutenue par le Sénat français, de créer un Agenda Rural Européen dédié à la vision à long terme des ruralités en Europe.

2. Pour une optimisation des ressources pour le développement rural

A travers leur accompagnement des acteurs ruraux, les membres du réseau ELARD soulignent que, en dépit de financements disponibles dans les Etats Membres, ceux-ci sont souvent inadaptés aux particularités des territoires ruraux et que cela nuit à la mise en œuvre de projets portés des acteurs locaux bénéfiques pour le développement de ces territoires.

Les différents acteurs proposent que la convergence et l'optimisation des fonds dédiés aux zones rurales soient une priorité dans la construction d'une vision à long terme des territoires ruraux ainsi que dans les stratégies nationales et régionales. Dans cette optique, les acteurs soulignent qu'il est donc essentiel de garantir un dialogue permanent entre les ministères, les collectivités territoriales, les Groupes d'Action Locales et les acteurs des ruralités européennes afin de rationaliser le développement de ces territoires.

3. Pour une véritable prise en compte des services aux publics en milieu rural

Les ruralités représentent plus de la moitié du territoire de l'Union Européenne et près d'un tiers de sa population en France. Ces zones se caractérisent par leur diversité, aussi bien d'un point de vue géographique, qu'économique ou démographique. Les enjeux auxquels elles sont confrontées sont nombreux : diversification des économies rurales, énergies, accès aux soins, équipements numériques, services à la population.

C'est pourquoi, il apparaît indispensable que les gouvernements ainsi que les différentes institutions européennes, nationales et régionales prennent en compte les nouvelles formes de services pour garantir des services publics à l'ensemble des citoyens en milieu rural au détriment du seul critère de rentabilité économique. Les différents acteurs proposent que ce soit défini un niveau de service minimum pour chaque citoyen, y compris en milieu rural et de repenser les schémas d'accessibilité aux



services publics à travers un processus décisionnel transparent autour des services, à tous les niveaux, incluant des critères tels que la durabilité écologique et sociales. La garantie de ces services minimum et l'intégration des citoyens à leur mise en œuvre permettraient aux citoyens de prendre conscience des possibilités d'action de leurs gouvernements et de voir émerger des solutions innovantes pour répondre aux besoins des territoires.

4. Pour une politique sociale comme élément d'attractivité des zones rurales

Les zones rurales disposent d'une attractivité certaines, surtout depuis la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les habitants des zones rurales ne disposent pas toujours de politique sociale aussi performant que dans les zones urbaines. Il a été suggéré que les institutions nationales et régionales accordent une attention particulière à l'égalité d'accès de l'ensemble de leurs citoyens. Tout comme les citoyens des zones urbaines, les citoyens habitants en zone rurale ont besoin de services dédiés aux personnes âgées, à la garde des enfants et à un accès aux soins. Afin de répondre à ces besoins, il est nécessaire d'encourager la création de nouveaux services sociaux tels que des établissements de santé, des établissements d'enseignement, des espaces d'accueil pour les enfants ainsi que des établissements dédiés aux personnes âgées, particulièrement en zone rurale.

5. Pour une décentralisation vers les zones rurales

Afin d'encourager la décentralisation des entreprises dont les matières premières proviennent majoritairement du milieu rural, notamment dans le secteur agroalimentaire, énergétique, textile et autres, il est nécessaire que le secteur public leur montre la voie. C'est pourquoi, les différents acteurs plaident pour que les autorités nationales et régionales planifient une décentralisation concrète de leurs institutions et de leurs fonctions qui soient prises en compte par les institutions de l'Union Européenne.

6. Pour une nouvelle vision des ruralités

Les ruralités européennes se caractérisent par leur diversité, aussi bien d'un point de vue géographique, qu'économique ou démographique. Les territoires ruraux jouent un rôle majeur dans la transition énergétique, écologique et économique européenne. En effet, ils sont détenteurs des gisements en ressources renouvelables dont l'exploitation est génératrice de plus-value territoriale, nationale et communautaire. Ils sont également précurseurs de l'économie circulaire et des circuits courts. La diversité des zones rurales leur permet de disposer d'opportunités très variées selon les territoires. Néanmoins, certains enjeux sont communs à de nombreuses zones rurales, telles que :

- **Amélioration de la qualité de vie et de la santé** : La proximité avec la nature dont bénéficient les territoires ruraux constituent une réelle opportunité pour améliorer la qualité de vie des habitants ainsi que leur santé physique et psychologique.

- **Des espaces de vie attractifs** : Les logements à proximité de zones d'activités sont des espaces de vie attractifs pour les habitants et potentiels habitants. Les nouvelles solutions numériques telles que



le télétravail permettent aux nouveaux habitants de choisir leur lieu de vie par attractivité plutôt que par proximité avec leur lieu de travail.

- **Résilience** : Les plus petites communes voient plus facilement des liens se tisser au sein de leurs territoires et populations, leur permettant de s'adapter plus facilement aux nouvelles circonstances, notamment en temps de crise. Les espaces dédiés à l'agriculture de loisirs, en complément de l'approvisionnement alimentaire augmentent la résilience des habitants de cette région. Les attentes des consommateurs, majoritairement urbains, évoluent. Ainsi, une augmentation significative de la demande en produits locaux de qualité et commercialisés en circuit court est constatée depuis plusieurs années. La création de circuits courts permet de soutenir la résilience des territoires en contribuant à sa sécurité alimentaire.

- **Environnement et climat** : Détenteurs des gisements en ressources renouvelables dont l'exploitation est génératrice de plus-value territoriale, nationale et européenne, précurseurs de l'économie circulaire et des circuits courts, les territoires ruraux jouent un rôle majeur dans la transition énergétique, écologique et économique européenne. Les populations travaillant et habitant près de zones naturelles sont reconnus comme plus enclines à prendre consciences de l'importance de sa protection.

7. Pour une politique en faveur des jeunes ruraux

Les droits des enfants et des jeunes ruraux, en particulier ceux mentionnés aux articles 3, 12 et 31 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, risquent d'être violés en raison de la disponibilité insuffisante d'activités de loisir et de lieux de rencontre pour les jeunes, combiné à un transport public minimal ou inexistant. Afin de pallier ces insuffisances il est nécessaire de :

- Solliciter une plus grande implication des jeunes ruraux dans les processus de prise de décision dans la mise en place d'action les concernant,
 - Créer des systèmes de mobilités flexibles pour les jeunes ruraux et les adolescents,
 - Créer des infrastructures numériques à destination de la jeunesse rurale,
- Permettre un accès accru à l'éducation pour les jeunes ruraux, en se concentrant davantage sur les compétences transférables, l'apprentissage centré sur l'étudiant afin de parvenir à un accès véritablement égal et universel à un apprentissage de qualité.

8. Pour une meilleure prise en compte des ruralités dans la politique de développement durable

Détenteurs des gisements en ressources renouvelables dont l'exploitation est génératrice de plus-value territoriale, nationale et européenne, précurseurs de l'économie circulaire et des circuits courts, les territoires ruraux jouent un rôle majeur dans la transition énergétique, écologique et économique européenne. Les différents acteurs plaident pour que les autorités nationales, régionales et locales s'appuient sur des initiatives citoyennes et qu'elles prennent en considération la durabilité de leurs actions. Pour cela, Il est cependant nécessaire que soit mis en place par les gouvernements et les institutions nationales un cadre commun.



La consultation des acteurs du monde rural ainsi que leurs représentants, dont font partie ELARD, les réseaux ruraux nationaux et les GAL semble indispensable à la construction de cadres adaptés à l'ensemble des territoires. Les objectifs européens en matière de développement durable ne seront réalisables qu'à travers la création d'un plan d'action crédible et adapté, en concertation avec les institutions nationales et européennes.

9. Pour une meilleure cohésion en Europe

Des préoccupations inquiètent certains acteurs quant à la montée des courants eurosceptiques au sein de nombreux Etats membres. Les bénéfices apportés par l'Union Européenne doivent ainsi être mis en avant dans l'ensemble des politiques et des mesures découlant de la politique de cohésion européenne. En outre, la coopération transnationale et les échanges entre les zones rurales doivent être encouragés dans tous les programmes européens. De même, les institutions nationales et régionales doivent travailler au rapprochement entre l'Union Européenne et ses citoyens. Les acteurs concernés doivent par ailleurs œuvrer pour une couverture médiatique plus homogène des questions européennes, notamment celles concernant les financements et les contributions.

10. Pour la reconnaissance des rôles des Groupes d'Action Locale

Chaque zone rurale est différente et possède des atouts et des opportunités uniques sur lesquels s'appuyer. Les GAL et leurs stratégies de développement local visent à s'adapter aux circonstances locales. Les GAL constituent le seul point d'articulation entre les politiques européennes et nationales et les enjeux des territoires.

Cette contribution prend d'autant plus de sens dans cette période actuelle de crise sanitaire liée au Covid 19 pour faire face aux impacts économiques, sociaux et sociétaux qu'elle engendre. Les programmes LEADER sont parfaitement adaptés pour accompagner les nouvelles initiatives locales sur nos territoires car il va falloir innover, expérimenter, mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. C'est pourquoi, il apparaît indispensable de préserver et renforcer l'approche du développement local mené par les acteurs locaux au sein des politiques européennes.

Ainsi, un plan d'action doit être mis en place par les autorités européennes, nationales et régionales afin de soutenir les GAL, comme indiqué ci-après.



UTILISER LES OPPORTUNITÉS DE LEADER/DLAL

1. Reconnaître les GAL comme des partenaires majeurs des politiques publiques

Depuis 30 ans, Leader a permis aux ruralités de s'organiser autour de stratégies locales de développement coconstruites par les acteurs locaux. Le programme LEADER représente une capacité d'adaptation et d'expérimentation d'une multitude de petits acteurs qui font le dynamisme de la ruralité. Aussi, ce programme doit proposer un accès simple et efficace à des aides de l'Europe.

Pour cela, il est indispensable que les Groupes d'Action Locale soit reconnue comme des partenaires indispensables pour les ruralités et inclus de manière significative, par les gouvernements et les institutions de tous niveaux, dans des actions de manière plus transversale, notamment au sein de sujets tels que le développement durable, le vieillissement de la population, les systèmes alimentaires, l'économie circulaires, les villages intelligents...

2. Promouvoir la communauté européenne des GAL

La coopération transnationale est plus importante que jamais pour faire de notre Union Européenne une union de territoires, d'acteurs et de populations. A travers l'Union Européenne, les GAL disposent d'un important réseau de soutien, qui doit être encouragé et développé. En effet, cette démarche contribuerait à l'ancrage territorial européen, et à nourrir le lien si précieux entre l'Europe et les territoires ruraux tentés par l'euroscepticisme. Ces territoires ruraux organisés en territoires de projets présentent des opportunités de coopérations transnationales intéressantes.

Il est donc nécessaire que les autorités nationales et régionales encouragent les GAL à participer à des projets de coopération transnationale en leur donnant un cadre fonctionnel. Il est également important que les réseaux ruraux nationaux et le Réseau Européen pour le Développement Rural soutiennent la tenue de réunions en présentiel réunissant des GAL provenant de différentes régions de l'Union Européenne.

3. Valoriser l'apport des GAL au sein des Etats Membres

Les GAL, les réseaux ruraux régionaux et nationaux ainsi que les institutions doivent être encouragées dans la promotion et la présentation de leurs bonnes pratiques, qui outrepassent souvent la réalisation d'un simple projet. L'importance de l'impact des GAL ne réside pas uniquement dans la plus-value apportée aux projets. La valeur ajoutée des GAL doit être évaluée en tenant compte de son implantation au sein des territoires et des réseaux. La participation des populations rurales dans les actions de développement de leur territoire doit également être prise en compte et valorisée afin de parfaire l'efficacité d'une gouvernance multi-niveau.



4. Promouvoir la participation des jeunes au sein des Groupes d'Action Locale

Les GALs, les réseaux ruraux et les autorités se doivent d'impliquer les jeunes dans les actions qui les concernent, notamment dans leur conception et dans leur mise en œuvre. Afin d'encourager cela, il est donc nécessaire que les autorités mettent en place des plans d'action adaptés, par des projets-cadres par exemple.

5. Diffuser la méthodologie LEADER

Les défis liés au changement climatique devenant de plus en plus urgents, il est nécessaire que des actions de transformation de nos modes de vie soient décidées. Les GAL contribuent déjà aux objectifs de développement durable et sont compétents pour mener des politiques et des actions plus approfondies dans ce domaine. Il est urgent que les gouvernements et les institutions incluent les GAL en tant que partenaires privilégiés dans cette thématique.

6. Soutenir le financement de LEADER

Il a été estimé qu'au moins 8% des enveloppes du FEADER, du FEDER, du FSE et du FEAMP doivent être dédiés au DLAL afin que les GAL puissent avoir un impact significatif, comme exprimé dans la déclaration de Tartu en 2016 [1]. Ce financement multifonds permettrait également une interaction plus homogène avec les GAL urbains dans la construction de notre avenir européen commun. Il a été encouragé que les GAL puissent avoir la gestion des futurs programmes et projets qui concernent les citoyens ruraux.

7. Préserver les fondamentaux de LEADER

Le programme LEADER représente une capacité d'adaptation et d'expérimentation d'une multitude de petits acteurs qui font le dynamisme de la ruralité. Aussi, ce programme doit proposer un accès simple et efficace à des aides de l'Europe.

Cette contribution prend d'autant plus de sens dans cette période actuelle de crise sanitaire liée au Covid 19 pour faire face aux impacts économiques, sociaux et sociétaux qu'elle engendre. Les programmes LEADER sont parfaitement adaptés pour accompagner les nouvelles initiatives locales sur nos territoires car il va falloir innover, expérimenter, mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. C'est pourquoi, il apparaît indispensable de préserver les fondamentaux de LEADER.

8. Conforter le symbole qu'est LEADER

Nous suggérons que la marque LEADER/DLAL soit développée et pérennisée. Après 30 ans de mise en œuvre et de contribution au développement participatif dans les zones rurales, il est nécessaire de faire connaître les GAL au grand public. Le maintien du logo actuel « LEADER » est adapté puisqu'il est symbolique et reconnu depuis trente ans dans l'ensemble des territoires ruraux.



Les GAL, les réseaux ruraux nationaux et les autorités de gestion doivent travailler ensemble afin de faire connaître la méthode appliquée lors de la mise en œuvre des fonds LEADER. Les réseaux ruraux nationaux et les autorités de gestion sont des relais importants pour la présentation des bonnes pratiques appliquées par les GAL et devraient donc être encourager à agir en ce sens. Le partage de ces expériences doit également se faire en concertation avec les GAL et les réseaux LEADER.

9. Simplifier les procédures et stabiliser les règles de gestion

Les changements importants de règles depuis le début de la programmation (comparativement plus important que lors de la programmation précédente) sont un facteur aggravant des délais et du bon achèvement de l'instruction. Des assouplissements et simplifications sont nécessaires dans de brefs délais pour une meilleure proportionnalité des exigences en rapport des montants FEADER engagés.

Il apparaît indispensable de mettre en œuvre des mesures de simplification comme prévu par les règlements. Les Options de Coûts Simplifiés (OCS), par exemple, permettraient d'alléger certains dossiers en réduisant le volume de pièces justificatives et de sécuriser les dossiers en remplaçant une partie des dépenses les plus complexes à justifier par un volume de dépenses non justifiable mais réel et directement liés aux projets.

Un contrat de confiance et de bienveillance entre la Commission, l'Etat membre, les Autorités de Gestion, les GAL et les porteurs de projets doit permettre de limiter la surréglementation et la surprotection face au risque de contrôle et apporter de la fluidité à la démarche.

10. Définir de manière anticipée et concertée la mise en œuvre de la programmation 2023-2027

Il a été demandé à l'ensemble des gouvernements nationaux de lancer rapidement un processus concret de simplification afin que celui-ci puisse être appliqué avant le début de la prochaine période de programmation. Pour la programmation LEADER 2023-2027, il est attendu que les GAL soient pleinement opérationnels dès le 1^{er} janvier 2023, suite à la concertation des autorités à tous les niveaux. L'ensemble des stratégies de développement local devront donc être approuvées et que l'ensemble des accords correspondants devront être signés au 1^{er} janvier 2023, permettant donc au GAL d'être opérationnels dès le début de la programmation.

[1] <https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/tartu-declaration-leaderclld.pdf>





European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

SWEDISH
PRESIDENCY
2020-2021



Les conclusions sont issues de panels et de débats, et ont été consultées avec les participants de la conférence et les 29 réseaux membres d'ELARD à travers l'Europe entre le 6 et le 17 décembre 2021, après la conférence.

Pour plus d'informations :

Marion Eckardt
President d'ELARD
E-mail: marion.eckardt@elard.eu
www.elard.eu

Thibaut Guignard
Vice-président d'ELARD, Président de Leader France
E-mail : contact@leaderfrance.fr
www.leaderfrance.fr